



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) PREMIUM TRAY

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Résine acrylique Premium Tray
Other Name or Code: 1121112, 1121113, 1121114, 1121115
1121212, 1121213, 1121214, 1121215
1121312, 1121313, 1121314, 1121315
Usage: Porte-empreintes individuels
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations: 450.641.1330
Téléphone d'urgence: 613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Poussières combustibles

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Conseils de prudence: P261 Éviter de respirer les poussières.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

- P333+P313 EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE: Demander un avis médical/attention
- P501 Éliminer le contenu/le récipient de déchets dangereux en accord avec la législation provincial, nationale ou locale. Incinérer sous conditions contrôlées et approuvées en utilisant des incinérateurs adaptés pour disposer des composés organiques inflammables.

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Billes de polymères à base de méthacrylate de méthyle, de méthacrylate d'éthyle et de styrène contenant du peroxyde.

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	0,1 à 1 %
Phthalate de dicyclohexyle	84-61-7	0,1 to 1 %

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

- Inhalation EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le Centre Anti-Poison ou un médecin si un malaise persiste.
- Voie cutanée EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU: Laver à grande eau. En cas d'irritation de la peau ou de rougeurs, consulter un médecin.
- Voie oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin si un malaise persiste.
- Ingestion EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si un malaise apparaît.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Peut causer une réaction d'allergie cutanée.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non nécessaire.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche. Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux

Combustible mais pas facilement inflammable. La combustion ou la décomposition thermique peut provoquer des vapeurs irritantes, toxiques ou inflammables. Ce produit peut former des nuages de poussières inflammables à température élevée. La température minimale d'inflammabilité d'un nuage de polymère similaire a été mesurée à approximativement 480 °C.

5.3 Avertissement aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés devraient être utilisés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Attention – Un déversement peut rendre la surface glissante.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir dans un contenant adapté pour en disposer tout en utilisant un appareil de protection respiratoire.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions en matière de manutention

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Produit tel que fourni: Éviter le contact avec les yeux. Éviter un contact prolongé avec la peau. Peu susceptible de former un nuage de poussières dangereuses dans des conditions normales de manutention.

Les résines dentaires sont généralement utilisées en combinaison avec un monomère réactif et la manipulation peut exiger un niveau de protection plus élevé que celui requis par le polymère seul.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Les polymères acryliques sont vendus en sacs ou en barils. Conserver vos contenants dans un endroit propre, frais et sec, à l'abri des sources de chaleurs. Une ventilation naturelle est suffisante.

Température de stockage (°C): Ambiante.

Matériaux incompatibles: Les polymères contiennent un résidu de peroxyde de benzoyle. Celui-ci peut réagir avec des agents oxydants, des agents réducteurs, des acides, bases et des amines amenant à la décomposition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Fabrication de porte-empainte individuel.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	LELT
Peroxyde de dibenzoyl	5 mg/m ³
Poussières (poussières totales)	15 mg/m ³
Poussières (poussières respirables)	5 mg/m ³

LELT: Limite d'exposition à long terme

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate incluant une extraction d'air appropriée du local pour s'assurer de ne pas excéder la limite d'exposition. Il convient de prendre en considération les procédures de travail et le potentiel d'exposition longue durée, car ils peuvent déterminer si un niveau de protection plus élevé est requis. Ces informations sont données à titre de guide général.

Mesures de protection individuelle

- Protection yeux/visage Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.
- Protection de la peau Normalement non requis, toutefois l'utilisation de gants est recommandée. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants.
- Protection respiratoire Un masque adapté contre les poussières ou un respirateur pour poussières avec filtre de type P3 ou FFP3 peut être approprié. Dans le cas de formation d'un niveau particulièrement élevé de poussières un appareil de respiration autonome serait approprié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Poudre blanche ou colorée
Odeur	Caractéristique des méthacrylates
pH (Valeur)	Ne s'applique pas
Point d'ébullition (°C)	Ne s'applique pas
Point d'éclair (°C)	~ 390

Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (Pascal)	Ne s'applique pas
Densité de vapeur (Air=1)	Ne s'applique pas
Solubilité (eau)	Négligeable
Solubilité (Autres)	Ne s'applique pas
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation (°C)	~ 465
Viscosité (mPa. s)	Ne s'applique pas
Propriétés explosives	Très peu à modérément explosif
Propriétés oxydantes	Ne s'applique pas
Densité (g/ml)	1.1 – 1.18

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Matériau non réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la production de poussières.

10.5 Matériaux incompatibles

Les polymères contiennent du peroxyde de benzoyle résiduel. Celui-ci peut réagir avec des agents oxydants, des agents réducteurs, des acides, bases et des amines amenant à la décomposition

10.6 Produits dangereux de décomposition

Méthacrylate de méthyle, styrène, peroxyde de dibenzoyl, phtalate de dicyclohexyle, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité par voie orale

Inhalation

Peu susceptible d'être dangereux par inhalation.

Contact cutané

Peu susceptible de causer une irritation de la peau.

Contact oculaire

La poussière peut causer une irritation.

Données sur la sensibilité cutanée

Peroxyde de dibenzoyl, phtalate de dicyclohexyle : Peut causer une réaction d'allergie cutanée.

Contient : (méthacrylate de méthyle). Durant la manutention normale ceci ne constituera pas un danger. Si la matrice du polymère est détruite ex. lorsque le produit est dissout dans un solvant organique, des résidus chimiques seront formés par la matrice de polymère. Dans ces conditions, ils peuvent provoquer une réaction allergène chez les personnes déjà sensibilisées.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Ce produit est censé avoir une faible toxicité pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'est pas biodégradable dans le sol. Il n'y a aucune évidence de dégradation dans le sol ou dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit est censé avoir une faible mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

N'est pas classifié selon PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les déchets ne sont pas considérés être dangereux. L'excédent non contaminé peut être traité comme déchet. En disposer conformément aux règlements locaux.

13.1 Méthode de traitement des déchets

Peut être éliminé par enfouissement conformément aux règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas classé dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Non applicable.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 13 février 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.